

Merci braz !

Stéphane Jézéquel

C'est en essayant de porter assistance à un voilier en difficulté que les marins du chalutier Célacante ont terminé sur les roches des Pierres Noires (le 22 mai dernier). Au final, les plaisanciers s'en sont tirés mais les marins-pêcheurs y ont perdu leur outil de travail.

L'autorité maritime a mis en demeure l'armateur de récupérer au plus vite son bateau. Ce qu'il a tenté à deux reprises, le navire sombrant à moins de 100 m du phare (à la mi-juillet).

Aussi douloureuse soit-elle pour l'équipage et l'armateur Jean Porcher, l'affaire aurait pu en rester là. Mais la machine administrativo-judiciaire s'est enclenchée ; le Parc marin infligeant à l'armateur une contravention pour « occupation illicite d'un territoire naturel

protégé ». Stricte application de la réglementation, en dehors de toute compassion et prise en compte du fait de mer.

Merci braz ! Voilà comment des marins qui auraient dû être décorés, des hommes qui ont fait preuve de solidarité et de prévention de la vie humaine, s'en trouvent récompensés. Le message envoyé cet été par le Parc marin réduit ces pêcheurs professionnels à de vulgaires délinquants de l'espace maritime. Messieurs, mesdames qui croisez un navire en difficulté sur votre chemin, réfléchissez à deux fois avant de lui porter assistance dans le Parc marin ! A contrario, on n'a jamais entendu parler d'astreinte financière pour les épaves militaires qui croupissent et se détériorent, depuis des années, dans le cimetière marin de Landévennec, au beau milieu d'une zone Natura 2000.